

**MAIRIE
DE
GER**

SEANCE DU 26 JANVIER 2024

DATE DE CONVOCATION : 23 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE : 23 janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

QUORUM : 8

PRESENTS : 14

VOTANTS : 14

L’An deux mil vingt-quatre, le 26 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PRIEUR Michel.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, HEDOU Gaëtan, Adjoint, DUTERTRE Mickaël, FOUILLEUL Gilbert, JARDIN Olivier, L’HUISSIER Jean-Louis, JOUIN Karen, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège, GOGUET Johnny, BONHOURE Joëlle, AMAND Marjorie

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme AMAND Marjorie

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte-rendu de la réunion du 12 Décembre 2023 est approuvé à l’unanimité.

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LA COMMUNE (délibération n°01/2024)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de changer le véhicule de la commune. Celui-ci ne passant plus au contrôle technique et les réparations seraient trop coûteuses.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Acceptent l'estimation du garage GER automobiles pour un montant de 8500€ TTC comprenant la reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 500€ TTC.

-Autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DESIGNATION DE DELEGUES AU CNAS (délibération n°02/2024)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité,

- Monsieur Michel PRIEUR, délégué élu Maire
- Madame Muriel DABIT, déléguée agent

Au Centre National d'Action Social pour le personnel des collectivités territoriales.

ACHAT EVENTUEL BATIMENT GUYARD 6 RUE CLAUDE CHAPPE

Mr le Maire informe le conseil municipal de la vente par les DOMAINES de SAINT MAURICE d'un appartement situé à GER, 6 rue Claude CHAPPE, dépendant de la succession vacante de Mme JEHANNE veuve GUYARD Marie.

Mr le Maire ajoute qu'un serrurier, un diagnostiqueur et un commissaire-priseur sont intervenu le 25 janvier 2024 à 14h30, afin de faire une estimation du bien. Il précise que le contrôle assainissement est prévu le 01 février 2024 à 13h30.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'achat éventuel du bien.

Après discussion, les membres du conseil municipal, décident d'attendre l'estimation des DOMAINES DE SAINT MAURICE, afin de prendre une décision sur l'éventuel achat du bâtiment.

DECHET

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de mettre une installation de vidéo de surveillance pour les conteneurs situés sur la place.

En effet, plusieurs personnes se sont plaintes de dépôts d'ordures hors des conteneurs mis à disposition, cela occasionnant une gêne visuelle désagréable.

Pour ce faire, le personnel de la gendarmerie s'est proposé de venir à la rencontre de Mr le Maire, afin d'établir un devis pour l'installions de vidéo surveillance.

Le conseil municipal en prend note.

VOIRIES

Mr le Maire informe le conseil municipal que le chemin communal rue SAINT MARTIN devrait être goudronné.

Le conseil municipal à 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mr LEROY Sébastien et Mr JARDIN Olivier) accepte les futurs travaux de voirie.

RALENTISSEURS

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal l'installation d'un ralentisseur ou d'une chicane ou d'un radar pédagogique, afin de lutter contre la vitesse excessive des conducteurs aux entrées du bourg.

Après discussion, le conseil municipal décide de l'installation d'un radar pédagogique, qui sera mis en place par la DDE service équipement.

QUESTIONS DIVERSES

- La commission voirie :
Plus de trottoir pour marcher en face de Mr et Mme FORTIN, possibilité de refaire un chemin.
- Les gendarmes sont intervenus plusieurs fois en soirée pour des tapages nocturnes.
- Salle des associations : problème de chauffage avec le four, impossible de mettre les deux en même temps, il n'y a pas assez d'ampérage. voir si possibilité de l'augmenter.
- Les miroirs pour la circulation ont été changés.
- Chemin de la fieffe : Mr Pierre HENAULT refuse que son chemin soit goudronné.
- Demander à Lubiclic pour refaire les panneaux adressage lieux dits.
- Une petite épicerie ambulante demande de venir une fois par semaine sur la place pendant 15 à 30 min environ pour vendre des produits locaux et épicerie fine. Mr le Maire ainsi que le conseil municipal s'y opposent.
- Mr le Maire fait part au conseil municipal que la vente du Restaurant NORMAND est toujours d'actualité, le futur acquéreur, toujours en Angleterre est en attente de son passeport et de la vente de sa maison.
- La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 15 Mars 2024.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21h18mn.